



NOTIFICATION AUX PARTIES

N° 2017/049

Genève, le 29 juin 2017

CONCERNE:

IPBES : Revue externe pour l'évaluation mondiale
de la biodiversité et des services écosystémiques.

1. Le Secrétariat attire l'attention des Parties sur un appel de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES) pour participer à la revue des chapitres de l'évaluation mondiale de la biodiversité et des services écosystémiques.
2. Cette évaluation donnera un aperçu de l'état de la biodiversité au niveau global plus d'une décennie après la publication de l'Évaluation des écosystèmes pour le millénaire. Elle réalisera à l'intention des décideurs un état des connaissances concernant la biodiversité de la planète, les écosystèmes et les avantages qu'ils apportent aux personnes ainsi que les options offertes pour protéger et utiliser ces atouts naturels de manière plus durable. Par ailleurs, l'évaluation mondiale fournira des données vitales pour évaluer les progrès réalisés par rapport aux objectifs de biodiversité d'Aichi et aux objectifs du développement durable.
3. Sont parallèlement en cours les révisions externes d'autres évaluations de l'IPBES pour l'Afrique, l'Asie-Pacifique, l'Europe et l'Asie centrale ainsi que pour la dégradation et la remise en état des terres (se terminant le 26 juin 2017) et l'évaluation régionale des Amériques (se terminant le 24 juillet 2017). Cette révision externe de l'évaluation mondiale est un processus séparé qui se déroule parallèlement aux autres.
4. Les experts souhaitant participer devront d'abord s'inscrire en tant qu'utilisateurs du site Web IPBES s'ils ne l'ont pas déjà fait. Ils peuvent ensuite postuler pour devenir réviseur externe d'IPBES pour les chapitres individuels de l'évaluation mondiale [ici](#). La période de revue externe de l'évaluation mondiale s'étend du 15 juin au 15 août 2017.
5. Compte tenu de la pertinence potentielle de ce résultat de l'IPBES pour le travail de la Convention et conformément à la décision 16.13 (Rev. CoP17) qui se félicite de la coopération avec l'IPBES, le Secrétariat souhaite encourager les Parties à contribuer à l'examen, en accordant une attention particulière aux questions d'intérêt pour la CITES.